

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 09 JUILLET 2020 (20 HEURES 00)

SEANCE ORDINAIRE

CONVOCATION : 02 Juillet 2020.

L'an deux mil vingt, le 9 Juillet à 20 heures, le Conseil municipal de Bricqueville la Blouette légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rodolphe JARDIN, Maire.

Etaients présents : Messieurs JARDIN Rodolphe, COUILLARD Arnaud, Mesdames GALMEL Isabelle, LERAUX Muriel, Messieurs EDINE Pierre, Mme YBERT Sandra, Monsieur DEROUET Richard, Madame FORNERET Sarah, Madame MALERBA Lydie, Monsieur FANFANI Antoine, Mesdames ROUCHERE Anne-Marie, LECONTE Marie-France, JOUANNE Lydie, Monsieur AUBIN Luc.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : M. Julien CHATELLIER qui donne procuration à M. Rodolphe JARDIN.

Absent(s) : .

Monsieur Luc AUBIN a été élu(e) secrétaire, conformément à l'article L. 2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présence et intervention de Madame Anne HAREL, vice-présidente au conseil départementale de la Manche déléguée aux affaires sociales, représentant le secteur de Coutances venant présenter la politique de soutien du département.

Cette politique de soutien peut se présenter :

- sous contrats de territoire
- sous contrats pole de service. Aide pour les bourgs des communes.
- en fonds d'investissement rural.
Aide à hauteur de 100 € par habitant, utilisable pour 2 années.
Utilisation pour les projets :
 - *Aménagement de bourg.
 - *Cheminement piétonnier.
 - *Habitat. Lotissement locatif. Aide sur viabilisation des parcelles.
 - *Aménagement du cimetière. Des frais d'études peuvent être pris en compte.

Le taux d'intervention peut varier entre 10 et 40 % suivant les projets.

- Le FDTADE : Aide à la rénovation de l'église. Aide de 20 à 30 % des dépenses éligibles.
- Aide à l'insertion : 500 € par mois sur les contrats aidés. Personne au RSA. Contrat de 20 ou 35 h.

Le compte rendu de la séance du 11 juin 2020 est adopté à l'unanimité. Toutefois Monsieur Arnaud COUILLARD demande que quelques modifications soient faites :

- Concernant la prime COVID aux agents de la commune, il y a eu deux votes et non un seul comme retranscrit dans le compte-rendu : un premier pour l'attribution de la prime (8 pour - 1 contre - 6 abstentions) et un second sur le montant de la prime (montant de 200 euros proposé) tel qu'il est présenté dans le compte-rendu.

- DEL11062020/019 : Il est précisé "Monsieur COUILLARD signale qu'il s'agit d'un bâtiment d'une quarantaine d'années et qui ne respecte pas probablement les valeurs écologiques. Quel serait le montant de cette vente ? ". Monsieur COUILLARD sollicite la modification suivante : "Monsieur Couillard indique que dans le cadre d'une éventuelle réflexion sur ce projet il faudra tenir compte de l'âge et de la vétusté du bâtiment (qui doit avoir environ une quarantaine d'année), son emplacement ainsi que la couverture en fibro-ciment (présence d'amiante) qu'il faudra intégrer dans la dimension écologique du projet".

Monsieur EDINE demande à Monsieur JARDIN, attendu, que les adjoints vont percevoir 80 % de leur indemnité, pourquoi n'a-t-il pas diminué la sienne ? Monsieur JARDIN répond que vu qu'il travaillera à 75 % dans son emploi professionnel et que le poste de Maire nécessite beaucoup l'utilisation de son véhicule personnel, il souhaitait maintenir son indemnité au taux maximal.

DEL09072020/021 BUDGET PRIMITIF 2020 BUDGET ASSAINISSEMENT

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le **budget primitif 2020** qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **88 258,47 € en section de fonctionnement** et à la somme de **92 267.49 € en section d'investissement**.

DEL09072020/022 BUDGET PRIMITIF 2020 BUDGET COMMUNAL

A l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve le **budget primitif 2020** qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **366 675.11 € en section de fonctionnement** et à la somme de **122 843.74 € en section d'investissement**.

DEL09072020/023 CHANGEMENT DE PHOTOCOPIEUR

Le photocopieur actuel n'étant plus sous garantie et présentant des dysfonctionnements, Monsieur le Maire propose son remplacement. 3 sociétés ont été contactées :

- Minolta proposant un contrat de 63 mois aux coûts suivants : location 81.22 € TTC, copie noir et blanc 0.004 € HT, copie couleur 0.04 € HT.
- Ricoh proposant un contrat de 63 mois aux coûts suivants : location 92.40 € TTC, copie noir et blanc 0.0037 € HT, copie couleur 0.033 € HT.
- ABI Group proposant un contrat de 60 mois aux coûts suivants : location 80.40 € TTC, copie noir et blanc 0.0037 € HT, copie couleur 0.037 € HT.

Ces 3 propositions comprennent l'option agrafeuse. L'approvisionnement en toner ainsi que la maintenance du matériel sont inclus dans le prix.

Le conseil municipal, après réflexion, délibère et à la majorité, 1 abstention :

- Décide de retenir le devis de ABI Group.
- Charge Monsieur le Maire de contacter l'entreprise pour définir la mise en place du matériel puis de régler la dépense.

Monsieur le Maire ajoute que l'équipe de maintenance vient de Saint-Lô.

Madame JOUANNE demande quel sera l'usage de l'ancien photocopieur ? Pourrait-il être donné aux associations ?

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des votants de proposer à Monsieur le Directeur des services fiscaux la liste des 24 noms suivants :

Commissaires titulaires :

- M. Arnaud COUILLARD
- M. Julien CHATELLIER
- Mme Isabelle GALMEL
- Mme Muriel LERAUX
- M. Pierre EDINE
- Mme Sandra YBERT
- M. Richard DEROUET
- Mme Gisèle GRANGUILLOTTE
- M. Jean SAUVEY
- Mme Lydie JOUANNE
- M. Bernard FERRAND
- M. Benoit OGER

Commissaires suppléants :

- Mme Sarah FORNERET
- Mme Lydie MALERBA
- M. Antoine FANFANI
- Mme Anne-Marie ROUCHERE
- Mme Marie-France LECONTE
- Mme Stéphanie JARDIN
- M. Luc AUBIN
- M. Ludovic HEURTELAN
- Mme Marie COUILLARD
- Mme Julie DEROUET
- M. Yannick ROTT
- M. Yohann GRABRIOT

DEL09072020/027 COMPOSITION DE LA COMMISSION APPEL D'OFFRES.

Considérant que suite aux élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat. Outre le maire, son président, cette commission est composée de trois membres titulaires et de trois membres suppléants. Sont désignés :

3 membres titulaires :

- M. Arnaud COUILLARD
- M. Richard DEROUET

3 membres suppléants

- Mme Isabelle GALMEL.
- Mme Marie-France LECONTE.

- M. Pierre EDINE

- Mme Sarah FORNERET.

Le Maire désigne son suppléant : Mme Muriel LERAUX.

DEL 09072020/028 RENOUELEMENT D'UN AGENT EN CONTRAT A DUREE DETERMINEE AGENT DE SURVEILLANCE CANTINE ET COURS D'ECOLE.

Le renouvellement d'un agent en contrat à durée déterminée est nécessaire pour venir en aide à la surveillance en cantine et en cour d'école.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- Décide de renouveler un contrat à durée déterminée en application des dispositions de l'article 3-3, 5° de la loi du 26 janvier 1984 à compter du 01 septembre 2020 et jusqu'au 6 juillet 2021.

- Informe que l'agent sera rémunéré au grade d'adjoint technique territorial et effectuera 5 heures de travail par semaine d'école. (4 jours à 1h15).

- Charge Monsieur le Maire d'établir la déclaration d'emploi et le contrat de travail avec l'agent.

DEL 09072020/029 ACHAT DE DEUX PANNEAUX DE SIGNALISATION.

Monsieur JARDIN explique aux membres du conseil municipal que le stationnement sur le parking de l'entreprise Granville fruits située derrière la mairie, devient difficile et dangereux. Il serait convenable d'installer 2 panneaux indicateur aux environs de cette société afin d'indiquer la possibilité de stationner sur le parking de la mairie.

Un devis de OLG Buro est proposé pour 2 panneaux d'un montant de 158.88 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- Décide de faire l'achat de ces 2 panneaux qui seront posés par l'agent technique puis charge Monsieur le Maire à payer la dépense.

Madame FORNERET signale que le panneau d'indication de l'école n'a toujours pas été posé par la Communauté Coutances Mer et Bocage. Monsieur JARDIN se charge de leur en faire part.

QUESTIONS DIVERSES

a. Compte-rendu de la commission travaux.

Monsieur JARDIN fait part à l'assemblée que la commission travaux s'est réunie il y a 3 semaines environ. En faisant le tour de la commune, il s'avère que 2 chemins sont à rénover : la sauvagère et le hameau orgeat. Un nettoyage de buses et le creusement de rigoles est nécessaire. Au niveau de l'ancienne déchetterie, il reste toujours un tas de gravats de routes. Cet amas ne pourrait-il pas servir à remblayer les chemins ?

Monsieur EDINE signale que 2 tampons changés en 2019 présentent à nouveau des fissures. Monsieur JARDIN va solliciter des entreprises de TP pour cet ensemble de travaux : rénovation des deux chemins, évacuation des gravats, et réparation des tampons.

b. Monsieur JARDIN propose également d'avancer le panneau d'entrée dans la commune sur la RD 20 coté Pont de la Roque, afin d'améliorer sa visibilité et de réduire la vitesse d'entrée des véhicules dans le bourg. Il doit se renseigner auprès des services du département sur la faisabilité de ce déplacement.

- c. Monsieur JARDIN fait part que les camions de la sphère abiment la pelouse à proximité de la mairie. Il propose la mise en place d'enrochement pour protéger la pelouse.
- d. Madame LERAUX demande la possibilité de couper l'énorme branche située dans le chemin de la voie verte.
- e. Madame LECONTE signale qu'un dépôt de pare-brise a été fait au lieudit « le pont bleu ». Elle fait un compte-rendu du conseil d'école qui s'est réuni le 23 juin dernier. Uniquement 5 nouvelles inscriptions pour l'année scolaire 2020-2021. 107 élèves sont inscrits pour la rentrée prochaine. Un poste d'Atsem devrait être supprimé à la rentrée. Madame FORNERET propose de lancer une pétition. Madame LECONTE préconise de contacter Monsieur VAUGEOIS de la CMB.
- f. Monsieur JARDIN annonce le départ de Monsieur VAUDOUR fin Décembre 2020. Il faudra prévoir le recrutement d'un remplaçant en Septembre prochain.
- g. Monsieur JARDIN avise l'assemblée qu'une réflexion est à prévoir dans les mois à venir sur l'extinction de l'éclairage public la nuit. Les dépenses d'électricité sont en augmentation. Il faudra réfléchir à la mise en place d'un éclairage par led, prévoir la sécurisation des passages piétons. Voir également les subventions qui pourront être obtenues.
- h. Monsieur COUILLARD signale que les panneaux d'affichage extérieurs ne pas trop adaptés à l'affichage notamment pour les grandes affiches. Il est demandé une réflexion sur la mise en place éventuelle d'un panneau qui serait situé à l'extérieur de la mairie, sur pied au niveau de l'entrée. Monsieur JARDIN ajoute qu'il faudra envisager également la pose d'une vitrine dans le hall d'accueil de la mairie. La consultation y serait plus pratique.
- i. Madame GALMEL informe l'assemblée que Madame PIRIOU ne peut plus assurer la mise à jour du site internet de la commune. Il est demandé à Madame GALMEL de contacter Monsieur Amaury de Ponfilly afin de voir si ce dernier peut assurer cette fonction.
- j. Monsieur JARDIN a rencontré Mme Melody CAUSSEROUGE, responsable RGPD au niveau de la CMB, en rapport au questionnaire qui avait été distribué à la population. Un courrier plus explicatif doit être à nouveau transmis aux habitants en rapport à l'utilisation des données.

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au Jeudi 17 septembre 2020 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Signent au registre MM. :

JARDIN Rodolphe	AUBIN Luc	CHATELLIER Julien	COUILLARD Arnaud
DEROUET Richard	EDINE Pierre	FORNERET Sarah	GALMEL Isabelle
JOUANNE Lydie	LECONTE Marie-France	LERAUX Muriel	MALERBALydie

ROUCHERE Anne Marie

YBERT Sandra

FANFANI Antoine